

Table de concertation

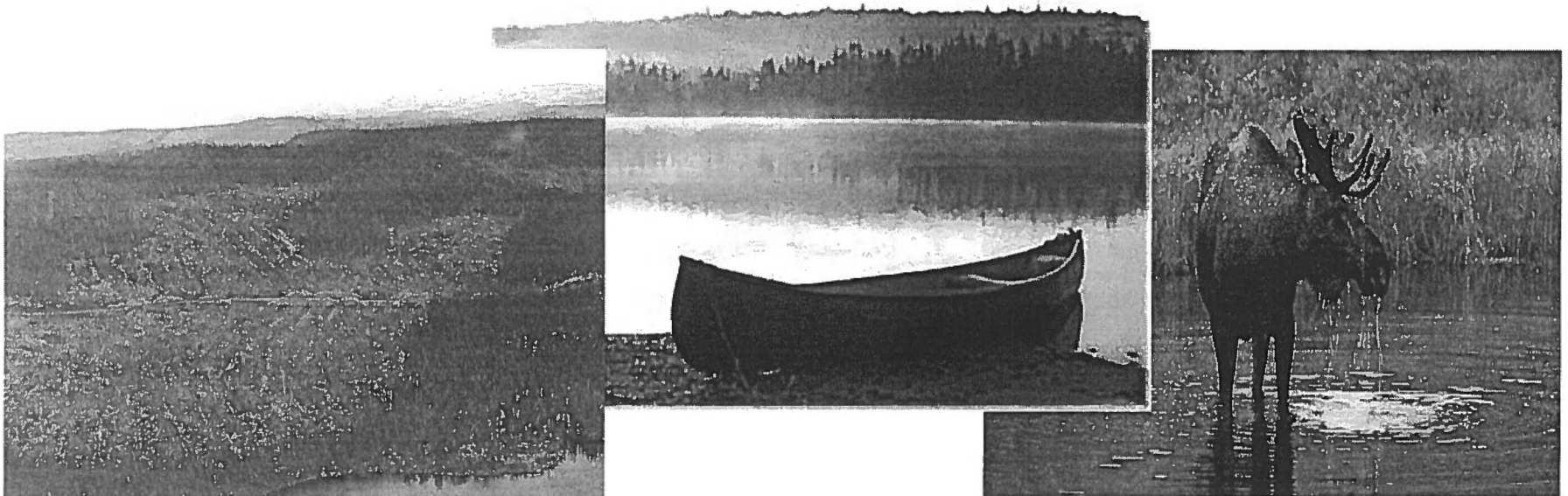
- Initiée en mars 2000 dans le cadre de la norme CSA / AFD ;
- 19 groupes d'utilisateurs représentés ;
- Coordination assurée par Kruger - Scierie Manic (convocation, ordre du jour, compte-rendu, etc.) ;
- Animation assurée par une personne indépendante ;
- 6 à 7 rencontres par année (quorum requis).

Membres de la Table

- Amis des Monts Groulx
- Association des chasseurs et pêcheurs Manic Outardes inc.
- Association des prospecteurs de la Manicouagan
- Association des trappeurs de la C-N
- ATR Manicouagan
- Conseil de Bande de Bestiamites
- Conseil de gestion de la réserve écologique Louis-Babel
- Conseil régional de l'environnement
- Employés secteurs forêts et usines
- FAPAQ
- Kruger inc.
- Ministère du Transport
- MRC Manicouagan et MRC de Caniapiscau
- MRN-Forêt et MRN-Terre
- Propriétaires de chalets sur l'île René-Levasseur
- Regroupement des pourvoyeurs
- Regroupement des locataires de terres publiques
- Transporteur aérien
- Union québécoise pour la conservation de la nature

Mandats généraux

- Harmoniser les activités des intervenants du milieu forestier ;
- Enrichir les connaissances sur les diverses ressources du territoire ;
- Améliorer les pratiques forestières.



Responsabilités particulières

- Établir des valeurs, des objectifs, des cibles et des indicateurs, basés sur les 6 critères AFD ;
- Développer des stratégies pour atteindre les cibles et choisir les plus adéquates ;
- Discuter des enjeux relatifs au territoire.

Conclusion

La concertation des intervenants permet de planifier les activités de l'entreprise en tenant compte des besoins et préoccupations de l'ensemble des utilisateurs.

